

MAIRIE DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04/2026

Du vendredi 20 mars 2026

Présents : Jean-Pierre FAVRE, le maire - Jean-François LAMBERT, Christian BACHELLARD, Philippe MIGUET, Marie-Laure Giroud, Adjoints
Michel BOUCHET, Béatrice BUTTIN, Béatrice COLOMB, Edith TRANCHANT, Ghislaine BUSSIOZ, Cyril AYMONIER, Michèle FIEVET, Sébastien AIME, conseillers municipaux,

Procurations :

Béatrice Collomb donne pouvoir à Michelle Fiévet
Chloé VASSET a donné procuration à Philippe Miguet

A été nommée secrétaire de séance : Ghislaine Bussioz

Le conseil approuve le compte rendu du 19 février 2026

Sujets soumis pour information :

1/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des finances du mardi 17 Février 2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Monsieur LAMBERT, Maire-adjoint en charge des finances, indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document, issu de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

En concertation avec le conseiller aux décideurs locaux et Monsieur GROSPIRON, responsable du SGC Service de Gestion Comptable de Rumilly, la commune a anticipé cette obligation en présentant son premier CFU sur l'exercice 2024.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la seconde fois, sur ce document comptable.

Après avoir rappelé le budget primitif 2025, Monsieur LAMBERT informe l'assemblée que le CFU établi par la commune et validé par le Trésor Public s'établit ainsi :

BUDGET FONCTIONNEMENT :

Mandats :	815 898.13 €
Titres :	1 244 124.62 €
Résultat de l'exercice :	428 226.49 €
Résultat reporté de 2024 :	0.00 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 428 226.49 €

BUDGET INVESTISSEMENT :

Mandats :	2 504 326.76 €
-----------	----------------

Titres : 2 224 620.77 €
Résultat de l'exercice : -279 705.99 €
Résultat reporté de 2024 : 405 219.11 €

Résultat d'investissement cumulé : 125 513.12 €

Résultat cumulé : 553 739.61 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte financier unique pour l'exercice 2025.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Sans que le maire ne prenne part au vote,

2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur LAMBERT, Maire-Adjoint aux finances, propose que les résultats constatés au compte financier unique 2025 soient repris au budget primitif 2026 du budget principal et affectés ainsi :

- L'excédent d'investissement cumulé de 125 513.12 € est affecté au compte 001 - Solde d'exécution reporté (Investissement – Recette)
- L'excédent de fonctionnement de 428 226.49 € est affecté en totalité au compte 1068 – Excédants de fonctionnement capitalisé (Investissement – Recette) :
Le report au compte 002 - Solde d'exécution reporté (Fonctionnement - Recette) est donc de 0 €.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** l'affectation des résultats 2025 comme présentés ci-dessus.

3/ VOTE DES SUBVENTIONS– ANNÉE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et 2321-1 ;
Vu l'avis de la commission association, réunie le 24/02/2026 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Lambert, Maire-Adjoint en charge des finances,
Sans que Mme Giroud et M. Bachellard ne prenne part au vote, étant présidents d'associations.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de verser, pour l'exercice 2026, les subventions suivantes :

Sur le compte 6558 - Autres contributions obligatoires :

Mission Locale Jeunes du bassin Annécien	500.00 €
--	----------

Sur le compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Association des Parents d'Elèves (APE)	1 300.00 €
Copraïns d'Abord	100.00€